



Commune de Meroux-Moval

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 21 mars 2024

Le conseil municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 21 mars 2024, à 20 h 00 salle Michel BROUQUE.

Membres présents : Emmanuelle BOHL, Victor CABETE, Noémie DUBOST, Alain DUVERNOIS, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Michel LEBEUF, Brigitte MAGNIN, Sandrine MAGRIS, Agnès PARROT, Jessica RICHERT, et Jean-Marc WULLENS.

Membres excusés : Emmanuel CABETE, Jean-Pierre GODEAU (*procuration à Stéphane GUYOD*), Marie MINGARDO (*procuration à Emmanuelle BOHL*), Jean-Marc TOCHON (*procuration à Agnès PARROT*), Rémi TOCHON.

Membres absents : Nathalie BESSE, Guy JACQUES.

Brigitte MAGNIN arrive à 20h28 (*retard annoncé*) - Noémie DUBOST arrive à 20h41 (*retard annoncé avec procuration à Christophe HENNY jusqu'à son arrivée*)

Le correspondant de l'Est Républicain assiste à cette réunion.

3 personnes assistent au conseil dans les rangs du public.

Secrétaire de séance : Alain DUVERNOIS

Le compte-rendu de la séance du 15 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations prises lors de la séance du 15 février 2024 figurent dans le compte-rendu du conseil.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1) Délibérations

a) Maison d'Assistantes Maternelles – précision superficie.

A l'étude du permis de construire, une augmentation de la superficie est nécessaire pour ajouter 2 places de parking, 1 place pour personne à mobilité réduite et permettre d'atteindre les 30% d'espace vert réglementaires.

La superficie totale passe ainsi de 8-8,15 ares prévus à environ 10,30 ares nécessaires.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour l'actualisation de la superficie.

b) Droits de place des taxis.

Les droits de place des taxis (4 sur la commune de Meroux-Moval) étaient de 300€ /place. Ce tarif s'avère supérieur à ce qui se pratique dans le Territoire de Belfort. Il est proposé de passer à 150€ / place pour 2024.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour procéder à la modification de tarif.

Arrivée de Brigitte MAGNIN

c) Subvention Amendes de Police 2024.

Il est possible d'inclure dans les demandes de subvention au titre des amendes de police les études et mises en œuvre de plans de circulation.

Le projet d'harmonisation de la signalétique dans la commune s'élève à 7 942,52€. Il est proposé de demander une subvention à hauteur de 40% soit 3177€.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour la demande de subvention.

d) Coût de l'électricité pour la location de l'ouvrage militaire de Meroux-Moval.

Le 8 décembre 2022, suite aux annonces faisant état d'une augmentation x 3 du tarif de l'électricité pour les collectivités, une délibération était prise concernant le prix de l'indemnisation du KWh à la salle polyvalente lors d'une location portant ce dernier à 0,80 cts /KWh.

Aujourd'hui, avec le recul, la « surprise » récurrente des loueurs, et l'étude des factures de 2023 (sur plusieurs mois été et hiver oscillant entre 0,54 et 0,65 cts/KWh) nous conduisent à faire une nouvelle proposition à 0,60 cts/KWh.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour l'adoption de ce prix à 0,60 cts/ KWh.

Arrivée de Noémie DUBOST

e) Mise à disposition du service informatique – Territoire d'Energie 90.

Il est question du renouvellement de l'adhésion au service de maintenance informatique / Territoire d'Energie 90, auquel s'ajoute des options telles que « sauvegarde et protection des données », « location du matériel (changé environ tous les trois ans pour les 3 postes du secrétariat et les 2 postes du périscolaire) ».

Il est proposé de renouveler pour un an à partir du 1^{er} juillet 2024 avec tacite reconduction pendant 6 ans.

Nous sommes actuellement satisfaits du service (efficacité, réactivité...). L'augmentation du tarif est d'environ 250€ portant la cotisation annuelle à 7481,38€.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour le renouvellement de l'adhésion.

f) Groupement de commandes pour le sel de déneigement – Conseil Départemental 90.

Il est question du renouvellement de la convention jusqu'au 31.10.2028

Pour information la consommation pour cet hiver 23-24 représente 2 tonnes de sel pour la commune.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour le renouvellement de la convention.

g) Transfert de compétence à Grand Belfort Communauté d'Agglomération – réseau de chaleur.

Par définition, la compétence de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid relève des communes. Il en est donc ainsi de chacune des communes membres de la Communauté d'agglomération du Grand Belfort.

Le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Belfort s'est prononcé favorablement sur le principe de la prise de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux urbains de chaleur et de froid ».

Grand Belfort Communauté d'Agglomération a lancé une étude concernant le développement des réseaux de chaleur à l'échelle de l'agglomération.

Dans ce cadre, les communes membres disposent de la faculté de transférer cette compétence à la Communauté d'agglomération du Grand Belfort.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour le transfert de compétence à GBCA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

La parole est donnée au public :

1. M. Claude OEUVRARD demande où sera localisée la Maison d'Assistantes Maternelles.
Réponse = à côté de la « Colocation Ages et Vie »
2. Mme Simone HOUILLON à propos de Touramont :
 - a) Fait part de rumeur en faveur d'une nouvelle procédure d'appel
 - b) Les délais concernant les promesses de vente des parcelles étant dépassés que se passe-t-il ? Réponse = dès que possible, relance et achat direct (plus nécessaire de l'étape promesse de vente)